

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023

Le neuf octobre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en réunion extraordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville,

Sous la présidence de Monsieur Christian DELBREL, Maire.

Date de la convocation : 3 octobre 2023

Présents :

Christian DELBREL - Marie-Françoise MEYNARD - François RIERA - Laure GAVAZZI - Michel LOUVET - Catherine SCOUPPE - Catherine MONTAUT – Jean-Michel MARCENACH - Martine JOIGNAUX - Bernard AGIOUX – Gérard CHERON – Bernard VILLA – Chantal DUDZINSKI - Jean-François PRIETO - Nicole MAZARS - Nathalie JEANSON - Nathalie DUBEROS - Christophe DELPON - Cyril GUILBERT - Séverine RANNOU - David TORTUL – Sabah ESSEMOUDI - Julien FLEURY - Virginie LAVAL - Liliane LIGER.

Absents excusés :

Mme Christelle MOUNIER a donné pouvoir à M. Michel LOUVET.
M. Benjamin BOUYSSY a donné pouvoir à M. Christian DELBREL.

Il est précisé que M. Jean-Michel MARCENACH est arrivé à 18h40 lors de lecture du rapport n°4.

Secrétaire de séance :

Mme Marie-Françoise MEYNARD.

Approbation des procès-verbaux des 24 juillet 2023 et 18 septembre 2023 :

Aucune observation n'ayant été formulée, les procès-verbaux des séances des 24 juillet 2023 et 18 septembre 2023 ont été approuvés à l'unanimité.

Préambule :

M. le Maire ouvre la séance en soulignant l'arrivée au sein de l'Assemblée de **Mme Liliane LIGER**, nouvelle conseillère municipale. Une arrivée qu'il voit comme un symbole pour l'ancienne responsable du service comptabilité au sein de la collectivité.

Il souligne également les nouvelles responsabilités de **Mme Chantal DUDZINSKI** qui sera candidate au poste de Vice-Présidente du CCAS et se voit confier les délégations de fonctions pour le volet social et habitat.

RAPPORT N°1 : délibération n°DCM103/2023. (Rapporteur : M. Christian DELBREL)

ASSEMBLEE

Vacance d'un poste d'adjoint au Maire : décision du Conseil Municipal sur le maintien ou non du poste et du rang occupé dans le tableau du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en application de l'article L2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal a fait le choix de créer huit (8) postes d'adjoints au Maire.

A la suite du décès de M. Emile GONZALES, 6^{ème} adjoint au Maire, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la mise en œuvre de l'une des options suivantes :

- la suppression du poste d'adjoint,
- l'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Si le conseil municipal décide du maintien des huit (8) postes d'adjoints, il devra décider de la position du nouvel adjoint dans le tableau.

Conformément à l'article L2122-7-2, « *les adjoints sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants.* »

Dans le cas contraire, l'adjoint nouvellement élu en remplacement de celui qui est décédé prend place au dernier rang du tableau des adjoints, et les adjoints situés après l'adjoint décédé dans l'ordre du tableau remontent alors d'un cran.

Vu le CGCT et ses articles L2122-7-2 et L2122-10,

Considérant que cette décision doit être entérinée avant une éventuelle élection du nouvel adjoint,

Ouï l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

D E C I D E

A l'unanimité,

- **de maintenir** huit (8) postes d'adjoints au Maire ;
- **de dire** que le nouvel adjoint prendra le même rang que l'adjoint auquel il succède, soit 6^{ème} adjoint dans l'ordre du tableau ;
- **de charger** M. le Maire et, en conséquence, **l'autoriser à effectuer** toutes les démarches nécessaires et **à signer** tout document pour la mise en œuvre de la présente décision.

RAPPORT N°2 : PV d'élection d'un adjoint au Maire. (Rapporteur : M. Christian DELBREL)
ASSEMBLEE

- 1 -

DÉPARTEMENT
LOT-ET-GARONNE

COMMUNE :

Toutes communes

ARRONDISSEMENT
AGEN

PONT-DU-CASSE

Élection d'un adjoint
au scrutin uninominal

Effectif légal du conseil municipal

27

Nombre de conseillers en exercice

27

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION D'UN ADJOINT

L'an deux mille vingt-trois, le lundi neuf du mois d'octobre à dix-huit heures et quinze minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de PONT-DU-CASSE

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

DELBREL Christian	PRIETO Jean-François
MEYNARD Marie-Françoise	MAZARS Nicole
RIERA François	JEANSON Nathalie
GAVAZZI Laure	DUBEROS Nathalie
LOUVET Michel	DELPON Christophe
SCOUPPE Catherine	GUILBERT Cyril
MONTAUT Catherine	RANNOU Séverine
JOIGNAUX Martine	TORTUL David
AGIOUX Bernard	ESSEMOUDI Sabah
CHERON Gérard	FLEURY Julien
VILLA Bernard	LAVAL Virginie
DUDZINSKI Chantal	LIGER Liliane

Absents excusés ¹ :

M. Jean-Michel MARCENACH a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise MEYNARD.

Mme Christelle MOUNIER a donné pouvoir à M. Michel LOUVET.

M. Benjamin BOUYSSY a donné pouvoir à M. Christian DELBREL.

- 2 -

1.1. Règles applicables

M. Christian DELBREL maire a ouvert la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt-quatre (24) conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie².

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint. Il a rappelé que, lorsque l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu (L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Mme Marie-Françoise MEYNARD a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

1.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme Virginie LAVAL et M. Julien FLEURY.

1.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

RAPPORT N°3 : délibération n°DCM104/2023. (Rapporteur : M. Christian DELBREL)

ASSEMBLEE

Indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'indemnité du maire est fixée automatiquement au taux maximal en vigueur sans délibération (Loi n°2015-366 du 31 mars 2015). Toutefois, à la demande expresse du maire, le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité à un taux inférieur.

Pour la strate de la commune de Pont-du-Casse, les taux maximaux de rémunération (% indice brut terminal fonction publique) sont les suivants :

- Maire : 55%
- Adjoints : 22 %
- Conseillers municipaux délégués : indemnités comprises dans l'enveloppe budgétaire maire et adjoints.

Ouï l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

D E C I D E

A l'unanimité,

- **de fixer** les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, en conformité avec l'enveloppe plafond réglementaire, comme suit:
 - Maire : 51 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - Huit (8) adjoints : 15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - Six (6) conseillers municipaux délégués : 10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le tableau récapitulatif des indemnités est joint en annexe

- **de charger** M. le Maire, et en conséquence **l'autoriser** à effectuer toutes les démarches nécessaires et **à signer** tous documents se rapportant à la présente décision.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION

(Annexe à la délibération n°DCM104/2023 du 9 octobre 2023)

Arrondissement : Agen 1

Collectivité : Pont-du-Casse

Population totale : 4 275

Indemnités brutes mensuelles	
Maire	2 083,81 €
Adjoints	612,89 €
Conseil municipaux délégués	408,59 €

Pont-du-Casse, le 10 octobre 2023

RAPPORT N°4 : délibération n°DCM105/2023. (Rapporteur : M. Christian DELBREL)

ASSEMBLEE

Désignation d'un membre élu pour représenter le Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale.

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6.

Par délibération n°DCM033/2020, le Conseil Municipal a fixé à douze (12) le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié, six (6) membres, sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié, six (6) membres par arrêté pris par le Maire.

Il est nécessaire de nommer un membre du Conseil Municipal en remplacement de M. Emile GONZALES.

Madame Nathalie JEANSON est candidate.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

(a) Nombre d'enveloppes déposées dans l'urne	27
(b) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
(c) Nombre de suffrage blancs	0
(d) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	27
Majorité absolue (e/2)	14

Madame Nathalie JEANSON a été proclamée élue et immédiatement installée.

La liste des membres chargés de représenter le Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale s'établit comme suit :

Membres élus : Chantal DUDZINSKI, Laure GAVAZZI, Séverine RANNOU, Nathalie DUBEROS, Nathalie JEANSON, Sabah ESSEMOUDI

RAPPORT N°5 : délibération n°DCM106/2023. (Rapporteur : M. Christian DELBREL)

ASSEMBLEE

A. Désignation de membres aux commissions communales et de représentants chargés de représenter la commune au sein de divers organismes.

A la suite du décès de M. Emile GONZALES, il est nécessaire de le remplacer au sein des commissions communales, des commissions permanentes de l'Agglomération et dans divers organismes.

Après avoir procédé au vote, les nouvelles listes se décomposent tel qu'indiqué ci-dessous :

COMMISSIONS COMMUNALES 2020-2026

M. le Maire est président de droit de chaque commission communale.

1. FINANCES

Vice-président : Martine JOIGNAUX

Membres : Bernard AGIOUX, François RIERA, Liliane LIGER, David TORTUL, Christelle MOUNIER

2. EDUCATION – ENFANCE - JEUNESSE

Vice-président : Marie Françoise MEYNARD

Membres : Virginie LAVAL, Sabah ESSEMOUDI, Jean Michel MARCENACH, Laure GAVAZZI, Séverine RANNOU

3. RESEAUX – DEVELOPPEMENT DURABLE

Vice-président : François RIERA

Membres : Bernard VILLA, Gérard CHERON, Julien FLEURY, Benjamin BOUYSSY, Bernard AGIOUX, Catherine SCOUPPE

4. SANTE – PETITE ENFANCE

Vice-président : Laure GAVAZZI

Membres : Chantal DUDZINSKI, Catherine SCOUPPE, Nathalie JEANSON, Benjamin BOUYSSY, Sabah ESSEMOUDI

5. TRANQUILLITE PUBLIQUE – CITOYENNETE

Vice-président : Michel LOUVET

Membres : Christelle MOUNIER, Catherine SCOUPPE, Nicole MAZARS, Nathalie DUBEROS, Chantal DUDZINSKI

6. AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES

Vice-président : Catherine SCOUPPE

Membres : Nicole MAZARS, Sabah ESSEMOUDI, Michel LOUVET, David TORTUL, Virginie LAVAL

7. SOCIAL - HABITAT

Vice-Président : Chantal DUDZINSKI

Membres : Nathalie DUBEROS, Laure GAVAZZI, Séverine RANNOU, Sabah ESSEMOUDI, Nathalie JEANSON, Liliane LIGER

8. COMMUNICATION

Vice-président : Catherine MONTAUT

Membres : Marie-Françoise MEYNARD, Cyril GUILBERT, Jean-Michel MARCENACH, Michel LOUVET

9. VIE ASSOCIATIVE – SPORTS - CULTURE

Vice-Président : Jean Michel MARCENACH

Membres : Bernard AGIOUX, Bernard VILLA, David TORTUL, Nicole MAZARS, Gérard CHERON, Jean-François PRIETO, Marie-Françoise MEYNARD

10. MOBILITE - NUMERIQUE

Vice-Président : Cyril GUILBERT

Membres : Gérard CHERON, Benjamin BOUYSSY, Julien FLEURY, Catherine SCOUPPE, Catherine MONTAUT

11. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Vice-Président : Sabah ESSEMOUDI

Membres : Jean-François PRIETO, Nathalie JEANSON, Benjamin BOUYSSY, Julien FLEURY, François RIERA

12. EVENEMENTIEL

Vice-président : David TORTUL

Membres : Nathalie JEANSON, Bernard VILLA, Bernard AGIOUX, Gérard CHERON, Nicole MAZARS, Chantal DUDZINSKI, Jean-François PRIETO, Julien FLEURY, Virginie LAVAL

13. COMITE CONSULTATIF ECONOMIE ARTISANS/COMMERCANTS

Maire Président avec avis consultatif.

6 membres élus du Conseil Municipal, membres de la commission « Développement économique, attractivité du territoire » :

Sabah ESSEMOUDI, Jean-François PRIETO, Nathalie JEANSON, Benjamin BOUYSSY, Julien FLEURY, François RIERA

6 membres désignés par le Conseil Municipal, sur proposition de l'association des artisans/commerçants de la commune :

Christophe AMOROS, Béatrice ROMERO, Hélène POLLONI, Daniel NORTIER, Bernard FURINI, Bertrand AUZERAL.

14. APPEL D'OFFRES

Titulaires :

Président : Monsieur Christian DELBREL,

Membres : François RIERA, Bernard VILLA, Liliane LIGER, David TORTUL, Marie-Françoise MEYNARD.

Suppléants :

Président : Martine JOIGNAUX

Membres : Jean-François PRIETO, Virginie LAVAL, Julien FLEURY, Laure GAVAZZI, Cyril GUILBERT

15. COMMISSION AMENAGEMENT CARLA BAS

Membre de droit : Christian DELBREL.

Titulaires : François RIERA, Bernard VILLA, Gérard CHERON, Liliane LIGER, Marie-Françoise MEYNARD

Suppléants : David TORTUL, Catherine SCOUPPE, Jean-Michel MARCENACH, Benjamin BOUYSSY, Christophe DELPON

16. COMMISSION AD'HOC PROJETS ASSOCIATIFS

Christian DELBREL, François RIERA, Jean-Michel MARCENACH, Bernard VILLA, Janine DULIS, Philippe BERTEAU.

DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

1. OMS

Jean-Michel MARCENACH, Jean-François PRIETO, David TORTUL, Gérard CHERON, Bernard AGIOUX, Nicole MAZARS, Martine JOIGNAUX, Bernard VILLA, Julien FLEURY, Sabah ESSEMOUDI.

2. SYNDICAT D'INITIATIVE

David TORTUL, Jean-François PRIETO, Bernard AGIOUX, Bernard VILLA, Nicole MAZARS, Julien FLEURY, Chantal DUDZINSKI, Gérard CHERON, Michel LOUVET, Nathalie JEANSON.

3. SIVU DE DAREL

Titulaires : Christian DELBREL, Bernard VILLA

Suppléants : Jean-François PRIETO, Sabah ESSEMOUDI

4. MASSE ET LAURENDANNE

Titulaires : Christian DELBREL, Catherine SCOUPPE

Suppléants : François RIERA

5. SIVU CENTRE DE LOISIRS ST FERREOL

Titulaires : Jean-Michel MARCENACH, Marie-Françoise MEYNARD

Suppléants : Laure GAVAZZI, Cyril GUILBERT

6. **OMAC**
Jean-Michel MARCENACH, Marie-Françoise MEYNARD, Chantal DUDZINSKI, Nicole MAZARS, Sabah ESSEMOUDI, Julien FLEURY, Martine JOIGNAUX
7. **COMITE TECHNIQUE COMMUN AGENTS COMMUNE ET MARPA**
Représentant la collectivité :
Titulaires : Janine DULIS, Catherine SCOUPPE, Jean-Michel MARCENACH
Suppléants : Jean-François PRIETO, Gérard CHERON
Représentant le personnel (élus lors des élections du 8 décembre 2022)
Titulaires : Céline BILLOIR, Marie-Pierre BUGAREL, Xavier REY LE MEUR
Suppléants : Sylvie MASSALAZ, Valérie MONTEIRO, Sylvie GUILBAUD
8. **COMITE DE JUMELAGE**
Titulaire : Christelle MOUNIER
Suppléant : Marie-Françoise MEYNARD
9. **CORRESPONDANT DEFENSE**
Titulaire : Michel LOUVET
10. **CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE**
Titulaire : Cyril GUILBERT
11. **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CANDELIE**
Titulaire : Chantal DUDZINSKI
12. **COS**
Titulaire : Catherine SCOUPPE
13. **TE 47**
Titulaires : François RIERA, Bernard VILLA
Suppléants : Julien Fleury, Martine JOIGNAUX
14. **SIVU CHENIL FOURRIERE DE LOT ET GARONNE**
Titulaires : Catherine SCOUPPE, Séverine RANNOU
15. **SIVAC**
Titulaires : Christian DELBREL, François RIERA
Suppléant : Bernard VILLA
16. **CCAS (il est précisé que six membres issus de la société civile sont nommés par M. le Maire par arrêté)**
Président de droit : M. Christian DELBREL
Vice-Président : Chantal DUDZINSKI
Membres élus : Laure GAVAZZI, Séverine RANNOU, Nathalie DUBEROS, Nathalie JEANSON, Sabah ESSEMOUDI
17. **ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL AGEN GARONNE (EPFL)**
Titulaire : Sabah ESSEMOUDI
Suppléant : Jean-François PRIETO
18. **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT D'ELEVES (SITE)**
Titulaires : Marie-Françoise MEYNARD, Cyril GUILBERT
Suppléant : Sabah ESSEMOUDI
19. **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID))**
Commissaires titulaires : Cyril GUILBERT, David TORTUL, Michel LOUVET, Virginie LAVAL, Catherine SCOUPPE, Christophe DELPON, Catherine MONTAUT, Chantal DUDZINSKI.
Commissaires suppléants : Gérard CHERON, Séverine RANNOU, Bernard VILLA, Nathalie JEANSON, Sabah ESSEMOUDI, Bernard AGIOUX, Nicole MAZARS.

20. **COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI) GOLFECH**
Titulaire : Catherine SCOUPPE
Suppléant : Benjamin BOUYSSY
21. **GROUPE DE TRAVAIL SCULPTURE**
Catherine SCOUPPE, Jean-Michel MARCENACH, Marie-Françoise MEYNARD, Gérard CHERON, Nicole MAZARS.
22. **GROUPE DE TRAVAIL NOUVELLES VOIE DE MOBILITES DURABLES**
François RIERA, Catherine MONTAUT, David TORTUL, Chantal DUDZINSKI, Gérard CHERON, Marie-Françoise MEYNARD, Cyril GUILBERT.
23. **GROUPE DE TRAVAIL VENTE DOMAINE PUBLIC AUX PARTICULIERS**
Julien FLEURY, Bernard VILLA, Catherine SCOUPPE, Gérard CHERON, Jean-François PRIETO, Cyril GUILBERT.
24. **GROUPE DE TRAVAIL PROJET HALLE DE FRET DOMOFRANCE**
Bernard VILLA, Julien FLEURY, Marie-Françoise MEYNARD, Chantal DUDZINSKI.
25. **GROUPE DE TRAVAIL MISE A JOUR PCS ET DICRIM**
Catherine SCOUPPE, François RIERA, Michel LOUVET, Christelle MOUNIER, Janine DULIS.
26. **COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE SANGOSSE (CSS)**
Titulaire : François RIERA
Suppléant : Catherine SCOUPPE
27. **CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD) DE L'AGGLOMÉRATION D'AGEN.**
Formation Plénière : Cyril GUILBERT
Groupe opérationnel « sécurité et tranquillité publique » : Michel LOUVET

Délibération n°DCM106/2023.

B. Désignation des membres chargés de représenter la commune au sein des commissions permanentes de l'Agglomération d'Agen.

A la suite du décès de M. Emile GONZALES, il est nécessaire de le remplacer au sein de la commission permanente « Logements, habitat, revitalisation des pôles de proximité et aménagement des centres-bourgs » de l'Agglomération d'Agen

Où l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DECIDE

A l'unanimité,

- **de désigner** Mme Chantal DUDZINSKI représentante titulaire chargée de représenter la commune au sein de la commission « Logements, habitat, revitalisation des pôles de proximité et aménagement des centres-bourgs », le nouveau tableau se présentant ainsi :

NOM DE LA COMMISSION	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Aménagement du territoire (infrastructures et SCoT) et Enseignement Supérieur et Recherche	Marie-Françoise MEYNARD	Virginie LAVAL
Cohésion Sociale, politique de la ville et gens du voyage	Nathalie DUBEROS	Séverine RANNOU
Economie, emploi	Sabah ESSEMOUDI	Jean-François PRIETO
Transition écologique, collecte, valorisation des déchets et économie circulaire	Catherine SCOUPPE	Gérard CHERON
Logements, habitat, revitalisation des pôles de proximité et aménagement des centres-bourgs	Chantal DUDZINSKI	Julien FLEURY
Transports et mobilités	Cyril GUILBERT	Chantal DUDZINSKI
Voirie, pistes cyclables et éclairage public	Bernard VILLA	François RIERA
Eau, assainissement, GEMAPI et Méthanisation	François RIERA	Bernard VILLA
Finances	Christian DELBREL	Martine JOIGNAUX
Urbanisme	Christelle MOUNIER	Benjamin BOUYSSY
Politique de santé	Laure GAVAZZI	Nathalie JEANSON
Tourisme	Nicole MAZARS	Michel LOUVET
Agriculture, ruralité et alimentation	Christophe DELPON	Bernard AGIOUX
Accessibilité et place du handicap	Nathalie JEANSON	Chantal DUDZINSKI
Transition numérique	Cyril GUILBERT	Julien FLEURY

- **de charger** M. le Maire et, en conséquence, **l'autoriser à effectuer** toutes les démarches nécessaires et **à signer** tout document pour la mise en œuvre de la présente décision.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance close à 18h50. Les délibérations prises ce jour portent les numéros DCM103/2023 à DCM107/2023.

Le Maire, Président de séance Christian DELBREL	La Secrétaire de séance, Marie-Françoise MEYNARD
--	---